

LIT·FIN

LITIGATION FINANCIERS

Offre aux victimes du cartel des camions

Le cartel des camions lourdement sanctionné

La Commission européenne a sanctionné six fabricants de camions pour avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles

- Six fabricants européens sanctionnés



- Amendes : 2,93 milliards € pour MAN, Volvo/Renault, Daimler, Iveco et DAF ; 880 millions € pour Scania
- À l'exception de Scania, les fabricants ont reconnu avoir participé au cartel - Scania a contesté le verdict de la Commission Européenne, et la décision sur l'appel, rendue le 2 juillet 2022 a confirmé la condamnation de l'entreprise, avec une amende de 880 millions d'euros.
- Pratiques sanctionnées : Coordination des tarifs bruts, de l'introduction de technologies anti-pollution pour se conformer aux normes européennes, et transfert des coûts de ces technologies aux clients.
- Camions concernés : poids moyens et lourds (> 6 tonnes)
- Période retenue : du 17 janvier 1997 au 18 janvier 2011

Les dommages subis du fait du cartel peuvent donner lieu à réparation

- Communiqué de presse accompagnant la décision de la Commission :



« Toute personne ou entreprise affectée par le comportement anticoncurrentiel décrit dans cette décision peut intenter une action indemnitaire devant les juridictions des États membres »

- Pour obtenir réparation, il faut démontrer :
 - une **faute** – en l'espèce le comportement anticoncurrentiel
 - un **dommage** – à quantifier
 - un **lien de causalité** entre la faute et le dommage
- Pour étayer les points susmentionnés, LitFin exige des documents spécifiques de la part des parties lésées et commandera un rapport économique pour étayer les dommages subis par les camionneurs acheteurs.

À cette fin, chaque victime doit prouver :

- **Qu'elle a acquis un (ou plusieurs) camion(s) couvert(s) par la décision de la Commission européenne ;**
- **Qu'elle a effectivement subi un « surcoût » du fait du cartel.**

LitFin : une référence européenne en financement de litiges

- LitFin est un expert en financement de litiges complexes, se concentrant sur la compensation des dommages dans diverses affaires antitrust, les arbitrages, l'insolvabilité et les activités connexes. De la position de première société fournissant des solutions financières pour les litiges de moyenne et grande envergure dans la région de l'ECO, nous sommes devenus l'un des principaux financeurs de litiges dans l'UE.
- Nous permettons à nos clients de financer leurs demandes et ainsi d'améliorer l'accès à la justice. LitFin prend en charge tous les coûts associés au processus de recouvrement, y compris les coûts d'analyse économique et les frais de justice, en échange d'une part minoritaire du résultat positif.
- Nous travaillons sur une base sans recours – si la demande n'aboutit pas, nous ne recevons rien. Par conséquent, la charge du risque financier repose uniquement sur nous.

Coût zéro et absence complète de risque financier

Nos clients n'ont pas à payer de coûteux frais de justice de leur propre poche.

Avantages comptables

Une fois que le financement du litige a été approuvé, les coûts et tout passif associés à la poursuite de la réclamation peuvent être effectivement transférés à un tiers. À ce stade, le demandeur peut considérer le litige comme un actif potentiel plutôt que comme un passif.

LitFin : une référence européenne en financement de litiges

LitFin est un acteur expérimenté dans le cadre du litige sur le cartel des camions, car nous avons d'ores et déjà présenté avec succès des réclamations pour 26 000 camions devant les tribunaux néerlandais dans cette affaire.

- **Équipe européenne d'experts en droit et en économie** – LitFin a engagé des spécialistes juridiques de haut niveau et dispose d'une solide équipe d'experts économiques.
- **Prise en charge des coûts / procédure simplifiée** – LitFin assumera toutes les dépenses liées au contentieux pour la poursuite des réclamations, indépendamment du résultat du litige, y compris les frais des experts juridiques et des conseillers économiques.
- **Alignement des intérêts** – LitFin ne se rémunère que si le résultat est positif.
- **Échelle** – Avec des succès déjà obtenus pour plus de 26 000 camions, LitFin est l'un des plus gros plaignants dans l'affaire du cartel des camions.
 - Économies d'échelle : le dépôt de milliers de réclamations génère des économies d'échelle qui sont uniquement accessibles aux grandes plateformes comme la nôtre.
- **Robustesse des données** - En tant que l'un des plus importants plaignants, LitFin détient:
 - Une des bases de données les plus complètes et fiables sur les cartels de camions en Europe.
 - Cette solide base de données permet une analyse plus profonde et confère un plus grand pouvoir explicatif à leur argumentation économique.

Les offres de LitFin

LitFin propose 2 offres de rachat de créances indemnitaires

- **Option 1 : Offre de rachat immédiat**

Pour les camions de 6T et plus, achetés neufs ou en leasing/crédit-bail entre 1997 et 2011

Montant payé en fonction de la valeur neuve du camion :

- valeur neuve du camion $\geq 80\,000$ € : **1 000 €**
- valeur neuve du camion: $60\,000 - 79\,999$ € : **750 €**
- valeur neuve du camion : $40\,000 - 59\,999$ € : **400 €**
- valeur neuve du camion $< 40\,000$ € : **au cas par cas**

Le paiement a lieu sous 30 jours après la signature du contrat

Pour les camions achetés en 2012, 2013, et 2014 : rachat 10% de la valeur ci-dessus (Exemple : 100€ vs 1000€)

- **Option 2 : Paiement différé: 65% de l'indemnisation obtenue**

Le montant final dépend du résultat de la procédure (attendue en 2028)

Dans ces deux options, le risque juridique est entièrement porté par LitFin. Les organismes victimes du cartel n'ont rien à avancer dans le cadre de la procédure.

Les pièces à fournir

Pour constituer un dossier d'indemnisation, LitFin à besoin de plusieurs pièces.

Les documents à fournir (sous format PDF) :

1) Les documents de l'organisme

- Le dernier enregistrement officiel comprenant le nom complet de l'organisme, l'adresse, les représentants légaux (ex: Kbis une société ou Avis de situation Insee pour un organisme public)
- La copie de carte d'identité du ou des représentants légaux. Nous vous conseillons de la biffer et de noircir les dates et lieux de naissance, pour éviter toute utilisation non autorisée en cas de vol de données.
- Un RIB

2) Les documents pour les véhicules concernés

Pour chaque véhicule, nous avons besoin de:

- Une pièce justifiant l'acquisition du véhicule (neuf), c'est-à-dire une facture indiquant le montant total et un numéro identifiant le véhicule (n° VIN ou d'immatriculation)
- Une copie de la carte grise du véhicule

Chacun de ces documents sera nommé de la manière suivante: « numéro VIN » suivi de la nature de la pièce (ex: facture)

LitFin – Contact

LitFin s'est associé à la société AIM en France pour enregistrer les demandes d'indemnisation des camions. Si vous avez des questions, il est conseillé de contacter prioritairement votre contact au sein des équipes d'AIM.

William CALVEZ
Chargé d'affaires de la société AIM

wcalvez@aim-antitrust.com
+33 6 69 90 07 65

Vous pouvez également consulter notre site internet : <https://litfin.capital/fr/home-fra/>